

Viticulture : le Gouvernement ne soutient pas tous ceux qui la font !

À la veille du SITEVI, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) alerte sur l'immobilisme des pouvoirs publics envers les entreprises de travaux viticoles (ETV). Alors qu'elles assument une part croissante des charges humaines et matérielles pour les exploitations, leur modèle économique est aujourd'hui mis à rude épreuve.

Paris, le 24 novembre – *« Les entreprises de travaux viticoles sont des acteurs essentiels de la compétitivité, de l'innovation et de la durabilité de la viticulture française. Reconnaître les ETV, c'est reconnaître ceux qui permettent aux exploitants de tenir, particulièrement en période de crise. Leur solidité conditionne directement la performance de la viticulture française. »* rappelle Benjamin Banton, Chef de file de la section viticole de la FNEDT. En tant qu'acteurs intégrés à la filière, les ETV devraient pouvoir bénéficier des mêmes mesures d'accompagnement que les exploitants qu'elles appuient au quotidien. Or le logiciel du gouvernement est principalement paramétré foncier, excluant les acteurs opérationnels, « ceux qui font », des dispositifs de soutien.

Des vulnérabilités économiques devenues structurelles

Indispensables à la filière viticole ces entreprises interviennent à chaque étape du cycle de la vigne ; leur rôle est stratégique : elles réalisent la quasi-totalité des récoltes, jusqu'à 90 % des vendanges mécanisées et 95 % des vendanges manuelles en Gironde. Aussi, les ETV assument des charges importantes (salaires, logement, matériel) sans bénéficier des aides attribuées aux exploitants.

Aujourd'hui, l'accumulation des difficultés économiques fragilise les entreprises les plus structurées comme les plus petites. Les délais de paiement s'allongent de 30 à 50 %, créant un décalage de trésorerie désormais structurel. Les créances sont parfois définitivement perdues lors des procédures de sauvegarde des exploitations viticoles (+37 % de défaillances et +78 % de sauvegardes en un an, selon Altares). Les ETV prennent en charge le logement des saisonniers, dont la démographie a profondément changé, sans cadre clair ni possibilité de facturation transparente. Enfin, elles restent inéligibles à l'allègement TO-DE, pourtant conçu pour soutenir l'emploi saisonnier agricole. Ce surcoût pèse lourdement sur leur compétitivité, décourage le travail déclaré et crée une distorsion de concurrence avec les prestataires de services internationaux (PSI).

Un besoin urgent de régulation et de professionnalisation

L'absence de contrôle réglementaire des intervenants favorise l'émergence de prestataires éphémères, souvent non formés, qui fragilisent la concurrence loyale et

la sécurité des travailleurs. La FNEDT propose la création d'un agrément national obligatoire pour les prestataires viticoles, garantissant qualité, sécurité et conformité sociale des interventions. Elle préconise également de développer des formations adaptées, valorisant les compétences locales et accompagnant les mutations technologiques et agroécologiques.

Un rôle stratégique pour la modernisation et l'avenir de la viticulture

Alors que la filière viticole française peine à trouver un nouveau modèle, les ETV jouent un rôle central pour sa modernisation. Très engagées dans la transition agroécologique, numérique et robotique, elles investissent dans des équipements technologiques avancés, recrutent et forment leurs salariés, accompagnent les exploitants dans l'adaptation des pratiques et contribuent directement à la performance économique, environnementale et sociale des vignobles.

Partenaires historiques des viticulteurs, les ETV sont désormais prises en étau. Pour sécuriser l'avenir du secteur et pérenniser leurs activités, la FNEDT appelle à :

- intégrer les ETV dans les dispositifs de soutien économique et de restructuration,
- rendre les ETV éligibles à l'allègement TO-DE,
- instaurer un cadre clair et sécurisant pour l'hébergement des saisonniers,
- sécuriser les paiements via un mécanisme public de garantie,
- reconnaître les ETV comme pilier de la filière viticole, y compris dans les instances représentatives.

La FNEDT a porté ces recommandations dans sa contribution à la mission d'information sénatoriale sur l'avenir de la viticulture française.

Contact presse - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Rémi Rossi – 06 01 19 70 77 – rrossi@agence-rdn.com



A propos- Créée en 1922, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle représentative des entreprises de travaux agricoles (ETA), ruraux (ETR) et forestiers (ETF). Elle regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 22 500 entreprises de travaux (+7,2 % en 10 ans) occupent 160 000 actifs (+ 60 % en 10 ans) pour un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros. Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) accompagnent plus de 70 % des agriculteurs et interviennent pour 80 % des travaux en forêt.

Pour télécharger les photos : <https://we.tl/t-55kpTlrxEU>



Benjamin Banton, Chef de file de la section viticole de la FNEDT



Travaux manuels : © Banton-Lauret (pour l'EDT Mag 159)



Travaux mécanisés : © Viti Faurie (pour l'EDT Mag 173)